

Les édifices labellisés patrimoine du XXe siècle

département	Hautes-Alpes
commune	Les Orres
appellation	Station de ski
adresse	
auteur	Jean-Michel LEGRAND (architecte urbaniste)
date	1966-1970
protection	édifice non protégé
label patrimoine XXe	Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) du 15 mars 2007

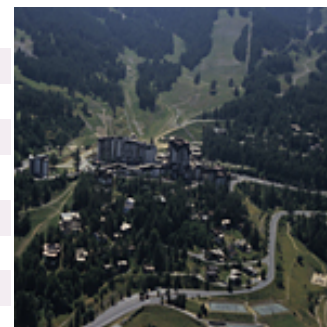


Photo : © Sylvie Denante, drac paca crmh, 2003

Le projet d'une station de sports d'hiver sur le territoire de la commune des Orres est dû à l'initiative des pouvoirs publics qui constituent en janvier 1961, via la SCET (Société centrale d'équipement du territoire), filiale de la CDC (Caisse des dépôts et consignations), la SEDHA (Société d'équipement du département des Hautes-Alpes). La SEDHA devient l'aménageur public des Hautes-Alpes. L'objectif consiste à engager l'étude de projets touristiques dans le département.

Sous l'influence de l'ingénieur des Ponts et Chaussées Robert Cassous (à Gap depuis 1958, après être formé à l'"école de Courchevel" en Savoie), c'est la "doctrine Michaud" en matière de station de sports d'hiver qui déterminera le choix du site à aménager et à équiper: domaine skiable en versant nord, maîtrise foncière des terrains pour la station implantée à la convergence des pistes. Les conditions d'enneigement justifient une installation à 1550 m, à l'altitude des hameaux (Mélézin, Pramouton) et d'une belle forêt de mélèzes. Le domaine skiable repéré est vaste. Les projets de liaison permettent de l'imaginer d'une très grande ampleur, rivalisant avec ceux de la Tarentaise en Savoie. En 1963, l'architecte urbaniste Jean-Michel Legrand (né en 1914), installé à Paris, mais proche des montagnes alpines (projet des terrasses de la Grave en 1964, plan d'urbanisme de Val d'Isère en 1967...), s'engage dans l'étude du projet d'ensemble, qu'il conduit pendant 6 ans selon la méthodologie habituelle, définissant la capacité de la station (11 000 à 12 000 lits) en fonction de la dimension du domaine skiable (5 500 ha).

L'emplacement des zones de construction est déterminé par l'écoulement des skieurs et la topographie, placé à flanc de vallée, en balcon sur le lac de Serre-Ponçon. Le plan d'urbanisme de la station est tracé selon un schéma organique, partagé en trois quartiers contrastés disposés entre plateaux, vallons, forêts et clairières : le centre de la station à Pra-Mouton avec de grands immeubles collectifs, les petits immeubles collectifs avec appartements ouverts dans les clairières naturelles bordées de mélèzes à Pré-Bois, les immeubles de dimension moyenne à Bois-Méans prévus en seconde tranche. Deux zones de chalets sont prévues sur les terrains les plus pentus, dans les deux premiers quartiers. Les terrains privés sont acquis par la SEDHA, garantissant la maîtrise foncière. La station est organisée selon le principe de la station sans voiture, d'où un tracé des routes et des pistes en peigne assurant à chaque résidence un accès skis aux pieds. Les parkings sont prévus sous les immeubles de la partie centrale de la station. L'implantation de chaque construction prévoit de limiter les mouvements de terre et de respecter les mélèzes présents sur le site. Disposés au cœur de la station, les équipements d'animation et les commerces épousent le plan concave ouvert sur le paysage.

En matière d'architecture, si tous les immeubles sont d'une facture différente, caractérisés par des volumétries organiques tirant parti des multiples orientations privilégiées du terrain, ils ont en commun une toiture porte-neige enveloppante prolongée par des acrotères ouvragés, constituant une cinquième façade, selon l'expression même de Jean-Michel Legrand. Terrasses et garde-corps différents rythment les façades, tandis que les bardages de mélèzes gris et les enduits blancs sont choisis pour soutenir un effet de mimétisme avec les mélèzes et la neige. Pour les chalets et les constructions basses, les grands pans de bois en façade et les bardeaux de mélèze en couverture s'inspirent des savoir-faire de la région.

Les premières acquisitions foncières ont lieu en 1966, suivies de la réalisation des infrastructures. La station ouvre pour Noël 1970. En 1974, la station comprend près de 2000 lits, le domaine skiable 4 télésièges et 10 téléskis. La renommée de la station est immédiate, fondée sur un domaine skiable en balcon ensoleillé de longues heures chaque jour et un urbanisme et une architecture réconciliant la modernité avec les paysages de montagne. Vingt-cinq ans après le début de la station, la commune des Orres se lance dès 1995, dans un programme de requalification et d'agrandissement de la station. A Noël 2006, la première résidence nouvelle est inaugurée, conçue selon une architecture standard (toiture à deux versants avec lucarnes, volumétries régulières, parements en pierres...) annoncée dans le projet d'ensemble (Atelier UA2). Autour d'un centre de remise en forme et d'un centre de congrès, de multiples équipements sont programmés (patinoire, discothèques, commerces...).

Les nouveaux aménagements étant réalisés à distance et sans co-visibilité directe, grâce à la topographie particulière du site, la station d'origine paraît préservée pour sa plus grande part.

Situation rassurante pour le devenir de cet ensemble immobilier de conception urbanistique et architecturale contemporaine, alliant fonctionnalité et insertion paysagère et repérée comme la plus cohérente des stations fonctionnelles des Alpes du Sud.

Rédacteur : Jean-François Lyon-Caen, Ecole d'architecture de Grenoble, 2006